

# LA REUNION

## ARMES A FEU : DES FORMATEURS "MAISON" POUR LES POLICIERS MUNICIPAUX

***Désormais, ce seront des policiers municipaux qui formeront leurs collègues au maniement des armes à feu. Dix d'entre eux ont reçu hier leur certificat de moniteur, obtenu sous l'égide du CNFPT. Une première à la Réunion.***

"C'est une vraie avancée pour la profession", se réjouit Richeville Pounia, agent de la police municipale de Saint-André. "Une véritable reconnaissance de la fonction", renchérit le brigadier-chef principal Jean-Noël Ellaya, de la police municipale de Saint-Leu.

Comme huit autres de leurs collègues, ces agents ont reçu hier leur certificat de "moniteur en maniement des armes", une première à la Réunion, qui autorise ces fonctionnaires territoriaux à former leurs collègues à l'utilisation des armes à feu notamment. Alors que ces policiers à compétence communale sont autorisés depuis 1999 au port d'arme, leur formation était assurée par des sociétés privées ou par la police nationale.

Désormais, avec des formateurs "maison", les séances seront plus denses, plus explicatives, avec un livret de formation personnel à chaque agent dans lequel seront consignés leurs résultats aux exercices de tir. Un suivi plus intense, alors que 16 des 24 communes de l'île ont autorisé le port d'une arme de 4e catégorie (revolver, armes de poing) à leurs policiers municipaux. "Le fait que les policiers municipaux soient désormais armés a pu soulever des inquiétudes légitimes chez la population. C'était sans connaître les exigences de la formation à l'armement qui sont posées à ces fonctionnaires territoriaux", note Michel Dennemont, maire des Avirons et délégué régional du Centre national de la formation publique territoriale (CNFPT), qui met en œuvre localement depuis août 2008 la formation et l'entraînement au tir des policiers municipaux.

### **Missions élargies**

Désormais, ces quelque 130 fonctionnaires sur 200 autorisés à porter une arme à la Réunion seront encadrés par leurs dix collègues sortant de 180 heures de formation avec des moniteurs de la police nationale et de la gendarmerie, mais aussi des magistrats. Tous les cinq ans, ces nouveaux formateurs suivront un stage de recyclage pour garantir leur aptitude à poursuivre cette mission.

Contenu de leur enseignement : maîtrise du cadre légal du port d'arme et de son utilisation (strictement limitée à la légitime défense), et aspect pratique relatif au fonctionnement, à l'entretien, aux sécurités et aux manipulations diverses des armes.

Ces dix nouveaux formateurs réunionnais rejoignent ainsi les 180 policiers municipaux de France déjà aptes à entraîner leurs collègues au maniement des armes. "On est fiers d'être dans ce train", reprend l'agent Pounia, "c'est vrai que la profession évolue, nous avons de plus en plus de prérogatives." Aux traditionnelles missions de maintien de l'ordre et de sécurité publique viennent en effet s'en ajouter de nouvelles comme la police de la circulation routière, la police de l'environnement ou la vidéo-protection.

Aussi notre fonctionnaire de conclure, en écho aux dernières revendications en métropole des policiers municipaux réclamant l'égalité de traitement avec la police nationale : "Maintenant il faut que le côté social avance aussi."

### **Les "PM" réunionnais en chiffres**

**194 policiers municipaux** dont 132 armés\* : 1 agent : Entre-Deux (1), Salazie, Trois-Bassins, Sainte-Rose (1) ; 2 agents : Avirons, Cilaos (2), Plaine-des-Palmistes ; 3 agents : TCO, Saint-Philippe (2), Bras-Panon (2) ; 4 agents : Petite-Île (4), Possession (3) ; 7 agents : Saint-Joseph, Sainte-Suzanne, Étang-Salé (7) ; 8 agents : Saint-Leu (8), Saint-Benoît (1) ; 9 agents : Saint-Louis (9) ; 12 agents : Saint-Paul (8) ; 15 agents : Saint-André (10) ; 17 agents : Sainte-Marie (16), Tampon (13) ; 20 agents : Saint-Pierre (15) ; 40 agents : Saint-Denis (30).

\* Entre parenthèses : nombre d'agents armés dans la commune. Seule la commune du Port n'a pas de police municipale